

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGUIDEL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 11 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin 2026 à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Le Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, Valérie HELARY Maire, Bernard HELARY, Michel LE VOGUER, Katell ROBIN, Céline LE FORESTIER, Catherine HANOT, Frédéric HERVIOU (arrivée 20h27), Pierre MICHEL, Mélina BOURSE, Mathilde LE TIRANT, Virginie CLERC, Maxime BALLOUARD, Matthieu LAFFITTE (arrivée 20h23), Virgine LACHIVER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : , Romain MORIN

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS :

A DONNE POUVOIR : Romain MORIN à Frédéric HERVIOU

Secrétaire de séance : Catherine HANOT

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de membres votants :	15
Nombre de membres absents :	1
Nombre de membres exclus :	0

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026
- DM n°1
- Ligne de crédits
- Programme de travaux
- Désignation des délégués aux commissions Leff Armor Communauté
- Délibération lutte contre les espèces exotiques envahissantes : Frelons Asiatiques

Questions diverses

CAUE (lotissement)
Extériorisation du ménage
Convention Alec
Dépôt sauvage
Projet d'embauche apprentis
Fond vert SDE éclairage public

Madame Le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026 et invite les membres présents à faire part de leurs observations.

Où l'exposé de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, 12 pour ; 3 Absents

ADOpte le procès-verbal du 5 juin 2026.

26-06-02bis DM n° 1

Le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur le budget communal.

Il propose les modifications suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement				
R – 1323 : Amende de Police				21 885.00 €
Total R 13 : Subvention d'investissement				21 885.00€
R – 1641 : Emprunts en euros				42 475.58 €
Total R 16 : Emprunts et dettes assimilées				42 475.58 €
D – 20415331 : Subventions d'équipement aux EPL à caractère administratif / Biens mobiliers, matériels et études		22 361.09€		
Total D 204 : Subventions d'équipement versées		22 361.09€		
D-2151-56 : Sécurisation du bourg		250 000.00		
Total D 21 : Immobilisation corporelles		250 000.00		
231	208 000.51			
Total D- Chap 23	208 000.51			
Total Investissement		64 360, 58€		64 360,58€

Où l'exposé de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité.

APPROUVE la décision modificative du budget n°1 présentée ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2026,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après avis favorable de la commission des finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité décide :

Article 1 : d'ouvrir un crédit de trésorerie de 170 000.00 Euros.

Article 2 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

26-06-04Bis / Devis – SALLE HANGAR

Mme. Le Maire présente aux membres du Conseil les devis reçus :

PORTES ET FENETRES :

CALIPRO : 3922,22€ TTC

CQM : 3978.38€TTC

MATERIAUX :

CALIPRO : 6541.75€ TTC

CQM : 5945.46€ TTC

Où l'exposé de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, 14 pour ; 1 abstention Virginie LACHIVER

AUTORISE Madame le Maire à signer les devis ci-dessous :

CALIPRO : 3922.22 € TTC concernant Les portes et fenêtres

CQM : 5945.46 € TTC pour les matériaux.

26-06-5bis / Devis – TOITURE RESTAURANT LE BOUTOU

Mme. Le Maire présente aux membres du Conseil les devis reçus :

CORBEL COUVERTURE : 950.00€ TTC

GUEGAN GERARD : 1225.73 TTC

LE CAIN COUVERTURE : Taux Horaire 62 € HT+ engin de levage 100 HT par intervention ... total : pas de coût évalué avant intervention.

Où l'exposé de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, 13 pour ; 2 abstentions Frédéric HERVIOU et Romain MORIN

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis proposé par CORBEL COUVERTURE d'un montant de 950.00€ TTC .

26-06-6bis / Devis – AMENAGEMENT PARKING

Mme. Le Maire présente aux membres du Conseil les devis reçus :

STE MORICE : 15 193.08€ TTC

ETA Mickaël HÉLARY : 11 088.00 €TTC.

Où l'exposé de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, 14 pour ; 1 abstention Valérie HÉLARY

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis proposé par la société ETA Mickaël HÉLARY pour un montant de 11 088.00 € TTC .

26-06-7bis / Devis – ABRI VELOS-BUS

Mme. Le Maire présente aux membres du Conseil les devis reçu par la société **SPME22** pour un montant **TTC de 5506.07€ pour les dimensions : 2.50 m/1.6/2.15 ou 8 809.16€ TTC pour les dimension : 5m/2.20/2.15**

Où l'exposé de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité contre décide de ne pas donner suite à ce projet.

26-06-08Bis désignation des délégués aux commissions Leff Armor Communauté

Madame Le Maire propose de désigner les délégués et les suppléants des commissions de la Communauté de Communes Leff Armor Communauté.

Où l'exposé de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

DÉSIGNE les membres suivants pour représenter la commune dans les commissions de la Communauté de Communes Leff Armor Communauté :

COMMISSION	DELEGUE	SUPPLÉANT
Développement économique , emploi et insertion par l'activité économique	Katell ROBIN	Mélina BOURSE
Petite enfance, enfance jeunesse et animation	Virginie CLERC	Virginie LACHIVER
Développement culturel	Mélina BOURSE	Matthieu LAFFITTE
Aménagement, habitat, gens du voyage et mobilités	Romain MORIN	Valérie HÉLARY
Ressources naturelles et environnement		Mathilde LE TIRANT
Gestion des déchets	Pierre MICHEL	Mathilde LE TIRANT

Groupe de travail climat	Matthieu LAFFITTE	Catherine HANOT
Groupe de travail développement sportif	Maxime BALLOUARD	Frédéric HERVIOU
Groupe d travail Coopération décentralisée	Michel LE VOGUER	Céline LE FORESTIER
COMMISSIONS OBLIGATOIRES		
CLECT 1 titulaire et 1 suppléant	Michel LE VOGUER	Bernard HÉLARY
CIID 1 commissaire	Céline LE FORESTIER	Valérie HÉLARY

26-06-09Bis Délibération lutte contre les espèces envahissantes : Frelons Asiatiques

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon Asiatique (*Vespa Velutina nigrithorax*) a colonisé en quelques années le territoire français.

Face aux nuisances que représente cette espèce, un programme régional de lutte collective a été validé par les membres du Comité Régional « *Vespa Velutina* » (Services de l'Etat, Conseil départemental, les associations apicoles, GDS, FGDON, SDIS, et de nombreux partenaires).

L'objectif de ce programme est de limiter les nuisances et dégâts du Frelon asiatique, pour l'apiculture, l'environnement et la santé / sécurité publique.

Il repose sur 4 axes :

- La sensibilisation et la prévention ;
- La surveillance du territoire ;
- La lutte en protection de rucher ;
- La lutte par la destruction de nids.

Depuis l'année 2021, il est proposé la mise en œuvre d'une stratégie de lutte territoriale, avec un investissement des mairies de Leff Armor Communauté avec en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22), et la Communauté de Communes.

Suivant la délibération 20256-53 du Conseil Communautaire du 3 mars 2026, les élus de Leff Armor Communauté ont validé le plan de lutte et s'associent à renouveler cette action pour l'année 2026.

La mise en œuvre d'une stratégie de lutte territoriale se réalise avec l'investissement des mairies de Leff Armor Communauté avec en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22), et la Communauté de Communes.

Il est proposé une participation financière auprès de l'utilisateur impacté, plafonné sur un coût d'intervention de 90€ TTC réparti comme suivant :

- 1/3 mairie concernée ;
- 1/3 Leff Armor Communauté ;
- 1/3 et/ou reste à charge usager concerné.

Sous réserve de :

- De la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (tamponné par l'entreprise et la mairie) ;
- De l'identification avérée de l'espèce invasive ciblée ;
- Du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit (fiche fournie par Leff Armor).

La participation financière de Leff Armor Communauté ne peut se réaliser que sous forme de fond de concours administratif.

La commune prendra à sa charge les 2/3 de la somme sur un montant de facture présenté de 90€.

Leff Armor Communauté remboursera sous forme de fond concours administratif sur présentation avant le 19 Novembre 2026 :

- La transmission de la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (tamponnée par l'entreprise et la mairie) ;
- De l'identification avérée de l'espèce invasive ciblée ;
- Du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit, visée par le référent technique communal ;
- D'un tableau récapitulatif global par commune (tamponné + signé du représentant de la collectivité) à transmettre au service environnement de Leff Armor Communauté avant le 19 Novembre 2026.

La facturation groupée de la commune envers Leff Armor Communauté devra se réaliser suivant la transmission des documents administratifs mentionnés ci-dessus.

Où l'exposé de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

FAVORISER la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées ;

ADHERER au dispositif proposé par Leff Armor Communauté en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22)

SOLLICITER le versement d'un fond de concours à Leff Armor Communauté pour la destruction des nids de frelons asiatiques ;

AUTORISER Mme. Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier ;

PRECISER que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget communal annuel.

QUESTIONS DIVERSES.

RDV CAUE (projet Lotissement)

CONVENTION ALEC

EMBAUCHE APPRENTIS

MENAGE EXTERIORISÉ

FONDS VERTS SDE

DEPOT SAUVAGE KÉRIO

La séance est levée à 21H44

FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

☆☆☆